

2 juin 2006

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

CAP GEMINI
(Eurolist)

Par courrier du 2 juin 2006, reçu ce jour, la Société Générale (29, boulevard Haussmann - 75009 Paris) a déclaré avoir franchi directement et indirectement en baisse, le 26 mai 2006, par suite d'une cession d'actions CAP GEMINI dans le cadre de ses activités de trading, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CAP GEMINI et détenir, à titre direct et indirect, 5 579 733 actions CAP GEMINI représentant autant de droits de vote, soit 4,24% du capital et des droits de vote de cette société¹, répartis de la façon suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Société Générale (trading)	2 395 185	1,82	2 395 185	1,82
SG Option Europe (trading) ²	2 580 527	1,96	2 580 527	1,96
SGAM Finance (trading) ²	604 021	0,46	604 021	0,46
Total	5 579 733	4,24	5 579 733	4,24

¹ Sur la base d'un capital composé de 131 681 776 actions représentant 131 596 186 droits de vote.

² Contrôlée indirectement par la Société Générale.